

AFFAIRE N° 1

Compte de gestion de M. le Receveur Municipal et Compte Administratif 1963 :

M. le Maire : Messieurs, nous avons tout d'abord à examiner le Compte de Gestion de M. le Receveur Municipal et les Comptes Administratifs de 1963.

Je donne, en conséquence, la présidence à M. REYDELLET.

Le Maire se retire de la salle de séance.

X

X X

M. REYDELLET : Messieurs, mes chers Collègues, je vais soumettre à vos délibérations le compte administratif de l'année 1963.

M. REYDELLET, Président, donne lecture du projet de délibération portant règlement du budget pour l'exercice 1963, dont la teneur suit :

DELIBERATION

du CONSEIL MUNICIPAL

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE de 1964

L'an mil neuf cent soixante quatre, le Lundi 20 Juillet à 16 heures les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

M.M. MACE Gabriel - REYDELLET Jules - LEVENEUR Georges -
Georges - BOURHIS Camille - GIGANT Edward - BOYER Marc - CADET Lucien -
Georges - FERRERE Chantilly - HOAREAU Edouard - GALLARD Jean - ROBERT Maurice -
TURPIN Joseph Norbert - AFPEJEE Abdoul Hack - AUBER Camille - CELESTIN Marcel -
THUONG HINE Roger - FORT Raoul - RAMASSAMY Adolphe - APPAVOU Antoine - PARIS
Raymond.

Représentés : M.M. ATECTAM René - par M. CADET Lucien
MONDON Claude par M. LEVENEUR Georges
LAMBERT Léone par M. MESNIER Georges
RAVAUX Jean par M. REYDELLET Jules.

Absents : M.M. VERGOZ Robert - FONTAINE Jean-Pierre - CHAMPIERRE
de VILLENEUVE Marcel.

OUI le rapport de M. le Maire,

VU les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des Communes et notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 Avril 1835 ;

..../.

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1963 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur ou par l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, le compte administratif de l'exercice 1963, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1964;

Précédant au règlement définitif du budget de 1963, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S :

- Les Recettes tant Ordinaires qu'Extraordinaires de l'exercice 1963, évaluées par le budget à	1.255.613.442.-
- ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	889.455;124.-
- de laquelle somme il convient de déduire celle de :	
<u>SAVOIR: POUR NON VALEURS JUSTIFIEES AU COMPTE DU RECEVEUR :</u>	
- Pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recettes au prochain compte.....	Néant
- pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable, qui en sera forcé en recettes au prochain compte	Néant
SOMME EGALE.....	Néant
- Au moyen de quoi la recette de 1963 demeure définitivement fixée à la somme de	889.455;124.-

D E P E N S E S :

- Les dépenses créditées au budget primitif de 1963, s'élevant à	1.255.613.442.-
- Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice.....	13.900.000.-
<u>TOTAL DES DEPENSES PRESUMÉES</u>	<u>1.270.613.442.-</u>
- De cette somme il faut déduire celle de	445.997.091.-

S A V O I R :

1°) Crédits ou portions de crédits restés dans emploi comme excédant le montant réel des dépenses	158.797.430.-
2°) Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 31 Décembre 1963, et à reporter au budget de 1964.....	297.199.661.-
3°) Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 Mars 1964, et à reporter au budget de 1964.....	Néant
	<u>445.997.091.-</u>

T.S.V.P.

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1963 sont définitivement fixées à.....	824.616.351.-
- les recettes de toute nature étant de	889.455.124.-
	<hr/>
- il reste, par conséquent, comme excédent définitif la somme de	64.838.773.-
	=====

laquelle sera portée au chapitre des Recettes ou des Dépenses supplémentaires du budget de l'Exercice 1964.

Toutes les opérations de l'Exercice 1963 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au budget de 1963.

Délibéré à Saint-Denis, les jour mois et an que dessus.

M. REYDELLET : voici maintenant le projet de délibération concernant le compte de gestion de M. le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'Exercice 1963 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1963,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1962, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est régulier,

Délibère :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1963 au 31 Décembre 1963, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	S O L D E S au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		S O L D E S à la clôture de la gestion	
mes 2	1.388.080.146	1.329.175.262	443.652.429	371.019.289	1.528.720.298	1.197.182.254
se 4	64.558.728	83.627.697	324.242.660	346.592.088	68.997.954	110.416361
se 5	122.995.808		1.115.239.893	1.131.972.991	106.257.170	
mes 6 et 8		162.831.783	527.804.042	561.349.876		196.376817
	1.575.634.742	1.575.634.742	2.410.939.424	2.410.939.424	1.503.975.422	1.503.975422

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 1963, arrêté comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	Résultats à la Clôture de l'Exercice précédent		Opérations de l'Exercice		Résultats à la clôture de l' EX.	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
ction ordinaire		162.831.783	527.769.042	561.305.078		196.376.81
ction Extra-linaire.....	58.904.884		296.856.309	224.223.149	131.538.044	
	58.904.884	162.831.783	824.616.351	785.528.225	131.538.044	196.376.81

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

- Soldes repris au début de la gestion.....	346.190.-
- Opérations constatées au cours de la gestion.....	41.452.095.-
- Soldes à la Clôture de la gestion.....	299.820.-

4°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1963, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 20 Juillet 1964.

M. REYDELLET : Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur le compte administratif dont je viens de vous donner lecture . Je vous propose également d'adopter le compte de gestion de l'exercice 1963.

Le compte d'administration et le compte de gestion de M.le Receveur sont adoptés à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

M. REYDELLET : Je vous demande maintenant de voter des félicitations à Monsieur le Maire pour la bonne gestion des affaires communales pendant l'exercice 1963, et d'adresser également des félicitations à Monsieur le Receveur Municipal pour la collaboration qu'il nous a apportée et les conseils qu'il nous a prodigués au cours de l'année écoulée.

Applaudissements !

M. le Maire rentre dans la salle des délibérations et reprend sa place au sein de l'assemblée.

L'assemblée unanime applaudit.

Le Maire : Je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu voter les comptes qui vous ont été présentés. Ceci me procure le devoir que j'accomplis bien volontiers, de remercier Monsieur le Receveur Percepteur de la qualité de sa collaboration et des conseils avisés qu'il nous a donnés au cours de l'année, et d'avoir su guider toujours avec le sourire les services financiers de la Commune de Saint-Denis.

M. le Receveur Municipal : Je remercie Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil Municipal de leurs éloges et permettez-moi de dire que j'essaye dans la mesure du possible de concilier les exigences administratives qui sont parfois très lourdes avec les difficultés de la tâche municipale et du Maire qui sont non moins lourdes surtout dans une ville de l'importance de Saint-Denis qui est en progression démographique constante, si bien que les problèmes y sont de plus en plus compliqués. J'essayerai de continuer la tâche que j'ai entreprise jusqu'au moment de mon départ de la Réunion.

M. REYDELLET : dès ici je tiens à vous remercier à nouveau de l'aide que vous nous avez apportée pendant ces dernières années et croyez bien, Monsieur le Receveur, que nous regrettons sincèrement votre départ et que nous souhaitons vivement votre retour parmi nous.

X

X X

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1964.

Le Maire : Nous allons maintenant examiner, Messieurs, le budget supplémentaire de 1964.

Je donne la parole à Monsieur GIGANT, Rapporteur Général du Budget.

M. GIGANT, Rapporteur Général du Budget, donne lecture du rapport qu'il a établi :

" Rapport au Conseil Municipal sur le projet de budget supplémentaire pour l'Exercice 1964.

" Messieurs et Chers Collègues,

Au cours de sa séance du 17 Juillet 1964, votre Commission a examiné le projet de budget supplémentaire de la Commune pour l'Exercice 1964.

- Ce budget supplémentaire s'élève en RECETTES et en DEPENSES à la somme de 817.097.619. Fr
 - De ce chiffre il y a lieu de déduire une opération d'ordre représentée par le report sur l'Exercice 1964 du déficit du budget extraordinaire, soit..... 131.538.044.-
 - ce qui ramène le volume de ce budget à 685.559.575.-
- dont voici la décomposition :

A - D E P E N S E S

I - S E C T I O N O R D I N A I R E

60	- Denrées et fournitures		6.000.000.-
61	- Frais de personnel		15.500.000.-
	dont :		
	- Rémunération du personnel permanent.....	4.000.000.-	
	- Rémunération du personnel temporaire....	9.000.000.-	
	- Charges sociales.....	<u>2.500.000.-</u>	
62	- Impôts et taxes		500.000.-
63	- Frais pour biens meubles et immeubles.....		10.200.000.-
	dont :		
	- 630 - Loyer et charges locatives.....	600.000.-	
	- 6313- Entretien des voies et chemins....	1.000.000.-	
	- 6315- Entretien du matériel de transport	200.000.-	
	- 633 - Acquisition de petit matériel et		
	outillage.....	3.400.000.-	
	- 634 - Eau et électricité.....	<u>5.000.000.-</u>	
6401-	Participation aux dépenses d'Aide Sociale.....		10.849.746.-
657	- Subventions.....		2.500.000.-
66	- Frais de gestion générale.....		5.788.213.-
	dont :		
	6610 - Frais de transport.....	3.750.000.-	
	6611 - Ramassage scolaire.....	1.500.000.-	
	662 - Impressions et fournitures de bureau	500.000.-	
	669 - Divers.....	<u>38.213.-</u>	
671	- Intérêts		1.027.500.-
679	- Cantines scolaires.....		1.729.709.-
826	- Charges des exercices antérieurs		28.408.919.-
	TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES.....		<u>82.564.087.-</u>

Adduction d'eau	18.845.566
Station de pompage et de traitement des eaux	18.845.566
Réfection de chemins du Bois de Nèfles et	
Montagne.....	15.000.000
Assainissement du Ruisseau des Noirs.....	12.413.437
Aménagement de la Place de la Préfecture.....	14.127.250
Construction d'une digue à la Rivière St-Denis	6.000.000
Réfection des rues et chemins.....	5.110.351
Acquisition de matériel lourd.....	5.000.000
Acquisition de matériel scolaire.....	2.036.822
Acquisition de mobilier pour la mairie.....	2.200.000
Réfection du Grand Marché.....	10.545.105
Réfection de l'abattoir.....	11.120.407
Construction d'un garage.....	980.000
Aménagement du petit marché.....	1.500.000
Réfection du puits de la piscine.....	1.000.000
Construction de cantines scolaires.....	7.128.347
Réfection du plafond de l'Hôtel de Ville.....	2.500.000
Démolition et aménagement de bâtiments.....	3.000.000
Reconstruction Eglise St-Bernard.....	8.100.000
Construction d'un dispensaire au Bois de Nèfles	5.000.000
Construction de 2 logements type T.3.....	3.410.000
Electrification	<u>14.930.000</u>

602.995.488.-

685.559.575.-

Pour faire face à ces dépenses nouvelles, nous disposons des recettes suivantes :

B - R E C E T T E S
I - SECTION ORDINAIRE

Location chambres froides	150.000	
Cantines scolaires.....	1.729.709	
Subventions	4.724.271	
Taxe locale.....	10.286.735	
Octroide mer.....	35.960.000	
Centimes et taxes assimilées.....	15.356.179	
Produits sur exercices antérieurs.....	8.741.469	
Excédent ordinaire des exercices antérieurs..	198.876.817	
Total des Recettes Ordinaires		273.325.180.

Report/..... 273.325.180.

II - SECTION EXTRAORDINAIRE

Crédits reportés des exercices antérieurs....	250.640.705	
Subventions constructions scolaires.....	90.211.632	
Subventions réfection des bâtiments communaux	3.300.000	
Subventions pour le stade municipal.....	33.312.500	
Subventions pour électrification.....	14.050.000	
Subventions pour adduction d'eau.....	15.738.195	
Subventions pour le Canal du Brûlé.....	4.000.000	
Subventions pour les chemins du Bois de Nèfles et de la Montagne.....	13.500.000	
Subventions pour aménagement de la Place de la Préfecture.....	2.000.000	
Subventions pour travaux d'assainissement....	3.000.000	
Emprunt pour acquisition de terrains.....	26.418.500	
Emprunt pour constructions scolaires.....	48.804.913	
Emprunt pour construction abattoir.....	5.153.584	
Emprunt pour construction Eglise St-Bernard..	7.800.000	
Emprunt pour construction dispensaire du Bois de Nèfles.....	3.000.000	
Emprunt pour construction d'un garage.....	980.000	
Emprunt pour démolition et aménagement bâti- ments communaux.....	3.000.000	
Emprunt pour construction de 2 logements F.3	3.410.000	
Emprunt pour aménagement du stade municipal	4.937.500	
Emprunt pour aménagement de la Place de la Préfecture.....	10.000.000	
TOTAL des dépenses extraordinaires.....		543.772.439.

817.097.619.

Le budget qui vous est présenté est donc équilibré. Toutefois nous devons noter que le contingent d'aide sociale mis à la charge de la Commune dépasse de 17.333.534. F le crédit qui a été inscrit à ce budget. Il convient donc d'affecter les excédents de recettes que nous pourrions avoir en fin d'année à atténuer cette dette en priorité, Sinon le budget de 1965 en sera grevé.

Ces résultats étant obtenus, sans charge supplémentaire pour la Commune, votre Commission est donc favorable à l'approbation de ce budget et je vous demande de l'adopter sans modification.

Le Rapporteur Général,
Signé: E. GIGANT. "

Le Maire : Messieurs, vous avez entendu la lecture du rapport présenté par notre Collègue GLIANT. Je l'en remercie parce que ses conclusions sont favorables à la présentation du budget que je vous ai faite. Il vous a donné le détail des modifications apportées au Budget Primitif et ceux du Budget Supplémentaire.

Je reprends les conclusions de M. GLIANT. Il est certain que nous n'avons pu équilibrer notre budget cette année qu'en prévoyant de ne pas régler la totalité des dépenses d'aide sociale susceptibles de nous être réclamées au 31 Décembre 1964. Mais il est cependant nécessaire de noter que les recettes d'octroi de mer seront probablement plus importantes que celles que nous avions prévues. Elles pourront être d'une dizaine de millions ; donc la différence sera peu sensible à la fin de l'année 1964.

Messieurs, je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. REYDELLET : L'Administration nous avait demandé d'inscrire en dépenses au budget primitif de 1964 une somme de 80.945.000. francs pour faire face aux dépenses d'A.M.G. Elle nous demande aujourd'hui de prévoir un complément de crédit de 28.183.300. F. qui porte donc à 109.128.300. F. notre participation aux dépenses d'Aide Sociale et grève sérieusement notre budget.

Le Maire : nous ne nous attendions d'ailleurs pas à cette prévisions supplémentaire.

Personne ne demandant la parole, je mets aux voix l'adoption du budget supplémentaire 1964 et les conclusions de Monsieur le Rapporteur Général du Budget. Je vous demande, Messieurs, un vote à main levée.

Le budget présenté par le Maire et les conclusions du Rapporteur sont adoptés à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Raoul FORT qui s'est abstenu volontairement.

X

X I

BUDGET DES CANTINES SCOLAIRES.

Le Maire : nous avons également à adopter, Messieurs, le programme du budget des cantines scolaires qui est actuellement autonome. Ce budget est inscrit en " Section Ordinaire ". En voici le détail :

601 - Alimentation	46.262.540
604 - Combustibles	2.500.000
605 - Produits d'entretien	600.000
611 - Rémunération du personnel temporaire	4.750.000
à reporter.....	54.112.540
Report.....	54.112.540.-
615 - Rémunérations diverses.....	500.000.-
618 - Charges sociales.....	1.675.000.
620 - Impôts sur les traitements.....	180.000.
633 - Petit matériel et outillage.....	1.200.000.
Total des dépenses	57.647.540.-

Le Maire : comme vous le voyez, Messieurs, ce budget qui était primitivement de quelques millions est maintenant devenu extrêmement important.

M. GIGANT : et il ne représente que les dépenses de fonctionnement.

Le Maire : nous n'avons pas à supporter beaucoup de dépenses d'investissement, bien qu'il en reste malgré tout quelques-unes à notre charge.

M. GIGANT : les dépenses d'investissements devraient normalement être inscrites à ce budget.

Le Maire : en principe, oui, mais la Préfecture nous a demandé de ne pas les inscrire à notre budget ; nous aurions cependant préféré les voir figurer au poste "Subventions".

Le Maire : je mets aux voix, Messieurs, l'adoption du budget des cantines scolaires tel qu'il vient de vous être présenté.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Régularisation au budget 1963 d'un prélèvement de 11.000.000. de francs C.F.A. sur les fonds libres.

Il a été payé à BOURBON LIMIERE un acompte de 20.000.000. de francs sur la somme qui lui était due au titre du Fonds Spécial.

A cet effet, il a été ouvert au C/ 28 " Dotation des Services autonomes " un crédit de 20.000.000. de francs provenant d'un virement de 9.000.000. de frs. et d'un prélèvement sur les fonds libres de 11.000.000.-

Je vous demande d'approuver ces opérations.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Approuvé
R. Denis, le 10 Octobre 1964

P. Le Pape et par délégation
Le Secrétaire général
Signé : J. Clu chard

Virement de crédit de 1.854.604. fr CFA. pour fournitures de livres scolaires aux élèves indigents.

Afin de permettre le remboursement au Département des dépenses occasionnées par la fourniture de livres scolaires aux élèves indigents, le Maire demande le virement à l'article 6401 - Participation communale dans l'acquisition de livres scolaires - d'un crédit de 1.854.604. francs CFA.

Cette somme sera prélevée sur l'article 607 " fournitures de livres scolaires aux élèves indigents " .

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Approuvé
R. Denis - le 18 Août 1964
D. P. P.

Le Secrétaire général
Signé : J. Clu chard